

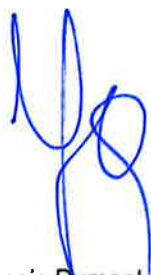
CIRCUIT DE SPA-FRANCORCHAMPS
18-21 JUIN 2026
DECISION DES COMMISSAIRES SPORTIFS No 15

De	Collège des Commissaires Sportifs	Date	20 juin 2026
A	Jodie Sloss / Tous les pilotes et concurrents	Heure	21:00

Le Collège des Commissaires Sportifs, ayant reçu un rapport du Directeur d'Epreuve, et après en avoir délibéré a pris la décision suivante:

No / Pilote 5 / Jodie Sloss
Concurrent Jodie Sloss
Date / Heure 18:55
Session Essais qualificatifs
Fait La voiture n° 5 a provoqué une collision dans la pit lane
Infraction Article 8.1 du Règlement Sportif FFSA GT
Décision Deux points de comportement en accord avec l'article 17.9 du Règlement Sportif du FFSA GT
Raison Le Collège des Commissaires Sportifs a reçu un rapport du Directeur d'Epreuve.
 Dans son rapport, le Directeur d'Epreuve rapporte aux Commissaires Sportifs une collision dans la pit lane avec la voiture n° 27.
 Les Commissaires Sportifs ont convoqué et entendu le représentant des deux Teams concernés.
 Le représentant du Team N° 27 s'est fait heurter à l'arrière par la voiture n° 5 ce qui est confirmé par les images vidéo. De son côté, le représentant du Team n° 5 reconnaît l'incident même si elle affirme que cela est dû à un problème technique à sa voiture.
 Ayant pris en compte l'ensemble des éléments, le Collège des Commissaires a pris la présente décision en accord avec l'article 17.9 du Règlement Sportif FFSA GT.

Le Concurrent est informé de son droit d'appel.



François Dumont
Président du Collège



Trevor Parry
Membre du Collège



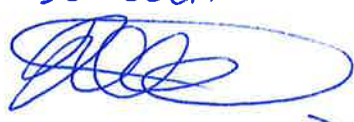
Marielle Vailles
Membre du Collège

Copie: le Concurrent / le Directeur d'Epreuve / le Secrétaire de l'Epreuve / les Chronométreurs / le Panneau d'affichage

Pour réception par le Concurrent

Nom *DE WCA*

Signature



Date *20/06/2026*

Heure

21h15